

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DEL.2020.01.28-007 – Conclusion d'un avenant à un contrat de droit public.

L'an deux mille vingt, le vingt huit janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 25
- Nombre de procurations : 3
- Absent : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2020

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE  
19 FEV. 2020  
Bureau du Courrier

Monsieur Bernard VINCE a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	FLOIRAC Nicole
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	VINCE Bernard
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
CHARTIER Marie-Laetitia	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	

**DEL.2020.01.28-007 – Conclusion d'un avenant à un contrat de droit public.**

Rapporteur : Madame Rajaa KRATA

- Le Conseil Municipal ;
- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines – Administration générale en date du 13 janvier 2020 ;
- Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 13 janvier 2020 ;

Il pourrait être proposé un avenant au contrat de droit public de l'agent de la bibliothèque afin que sa rémunération soit établie sur l'indice majoré 385 contre l'indice majoré 349 jusqu'à présent. Les autres dispositions de son CDD demeurent inchangées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l'exposé de Madame Rajaa KRATA  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité

✚ **DÉCIDE** d'approuver la conclusion d'un avenant à un contrat de droit public dans les conditions énoncées ci-dessus.

✚ **D'AUTORISER** Madame le MAIRE à signer ledit avenant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 28 janvier 2020

**Béatrice de FRANÇOIS**  
Maire de Parempuyre